



Angers, mercredi 29 avril 2020

## **Violences conjugales et intrafamiliales : la Ville d'Angers soutient les associations locales**

La crise sanitaire liée au COVID-19 et le confinement à domicile des Français instauré afin de limiter la propagation du virus représentent un environnement propice à l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales.

La Ville d'Angers soutient les associations locales qui restent mobilisées et se fait le relais des nouvelles initiatives mises en œuvre sur le territoire. Elle rappelle l'importance de la solidarité durant cette période.

### **Permanence du CIDFF au centre commercial Carrefour Saint-Serge**

Depuis le mercredi 22 avril, des permanences d'aide aux femmes victimes de violences conjugales sont organisées au point d'information éphémère installé dans la galerie commerciale du Carrefour Saint-Serge. Elles se tiennent du lundi au vendredi, de 14 h à 16 h, en toute confidentialité.

Cette initiative du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 49 (CIDFF) est soutenue par les délégations régionale et départementale aux Droits des Femmes.

### **Un signalement possible dans toutes les pharmacies**

Il est possible pour les femmes victimes de violences de se signaler et de trouver de l'aide dans toutes les pharmacies, qui effectueront un signalement auprès des forces de l'ordre.

### **Les associations locales restent à l'écoute**

Toutes les associations présentes sur le territoire angevin restent mobilisées :

- **SOS Femmes 49** (06 71 70 95 68 / [urgence.covid19@femmes49.fr](mailto:urgence.covid19@femmes49.fr))

Elle écoute, oriente, propose un hébergement sous secret d'adresse, une mise à l'abri et un accompagnement social (du lundi après-midi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h).

- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF** (02 41 86 18 04 / [cidff49@orange.fr](mailto:cidff49@orange.fr))

Elle écoute et offre de l'information sur les droits, un accompagnement dans les démarches judiciaires et répond aux questions sur l'exercice de l'autorité parentale dans un contexte de violences (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

- **L'Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels – AAVAS** (par téléphone ou SMS : 07 67 19 01 85 / aavas.asso@gmail.com)

Les lundis et mardis, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Des entretiens téléphoniques sur rendez-vous sont possibles toute la semaine.

- **France victimes** (02 41 20 51 26 / contact@france-victimes49.com)

Elle offre une écoute et une prise en charge par des professionnels du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- **Le Mouvement du nid** (0033 9 63 52 18 30)

Elle propose écoute et accompagnement aux personnes en situation de prostitution (24h/24 et 7j/7).

- **Le Planning familial** (0 800 08 11 11 - du lundi au samedi, de 9 h à 20 h)

Retrouvez toutes les informations concernant les dispositifs nationaux en pièce jointe et sur le site internet : <http://www.angers.fr>

#violencesconjugales